

CONDITIONS GÉNÉRALES

I. INSCRIPTION

Les cours de français langue étrangère organisés par l'IULCF. sont ouverts à tous à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

➤ Pour vous inscrire à la formation, veuillez remplir le formulaire de préinscription et nous le renvoyer. **L'inscription ne sera prise en compte que si le dossier est complet :**

- le formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé
- cet exemplaire des conditions générales daté et signé
- le règlement des frais d'inscription au minimum

➤ Une attestation de préinscription, un reçu et les coordonnées de votre logement (si une demande de logement a été faite à l'IULCF) vous seront adressés.

➤ Le solde du montant total de votre formation sera réglé le jour de votre arrivée.

➤ **Les tarifs « long séjour » ne sont applicables qu'aux étudiants qui s'engagent à étudier à l'IULCF sur les périodes données (4 à 6 mois inclus ou 7 mois et plus) et signent le bulletin d'inscription. L'étudiant s'engage à régler les frais de formation sur la durée du séjour lui ayant permis d'obtenir le tarif réduit.**

L'IULCF se réserve le droit de ne pas ouvrir un groupe de niveau faute de participants.

L'IULCF se réserve le droit de reporter l'intégration à un cours si l'inscription arrive trop tardivement. L'intégration se fera en fonction des places disponibles.

II. DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS DE L'INSCRIPTION

- Une pièce d'identité (**passport avec visa** couvrant la durée prévue de votre séjour, carte de séjour ou carte d'identité).
- Une attestation d'une assurance de responsabilité civile
- Une autorisation parentale, si vous avez moins de 18 ans.

III. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Scolarité : voir formulaire de préinscription. Les frais de dossier ne sont facturés qu'une seule fois par an.
- Les frais d'hébergement en résidence universitaire, en foyer, à l'hôtel ou en famille d'accueil seront réglés à l'arrivée **directement** aux organismes ou personnes concernés.

Tout mois commencé est entièrement dû.

- Les autres prestations (sorties, excursions, activités sportives, repas, etc.) ne sont pas comprises dans le tarif indiqué.
- L'acompte est payable par transfert bancaire, ou chèque en euros. **Les frais bancaires occasionnés par le virement sont à la charge de l'étudiant.** Les paiements doivent être effectués **en euros** à l'ordre de l'Institut Catholique. Indiquez le nom de la personne qui va suivre les cours. Le solde sera réglé le jour de votre arrivée selon les modalités indiquées précédemment. L'IULCF se réserve le droit de modifier ou d'augmenter ses tarifs.

IV. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- **L'annulation d'une préinscription ou d'une inscription doit être faite par écrit et être accompagnée du reçu de la somme versée.**
- Si la demande intervient plus de 20 jours avant votre date prévue d'arrivée, la somme versée sera intégralement remboursée, **mis à part les frais de dossier.**
- **Toute session commencée est entièrement due et aucun remboursement ne sera effectué.**
- Si l'attestation d'inscription délivrée par l'IULCF vous a permis d'obtenir des autorités consulaires françaises dans votre pays un visa long séjour ou auprès de la Préfecture, une carte de séjour, **aucune demande de remboursement ne sera acceptée.**
- En cas de refus de visa, le remboursement ne sera effectué que **sur présentation d'une notification officielle de refus de visa.**
- L'IULCF se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement est incompatible avec une ambiance de travail, sans remboursement.

V. VISA ET CARTE DE SEJOUR

Tout étudiant restant plus de trois mois en France ou souhaitant bénéficier du statut d'étudiant doit effectuer, avec l'attestation d'inscription de l'IULCF, les démarches nécessaires à l'obtention d'un visa auprès des services consulaires français de son pays.

AUCUN VISA NE PEUT ETRE OBTENU EN FRANCE.

La demande de carte de séjour (obligatoire en France) se fait à la Préfecture dès l'arrivée en France. Vous devrez vous rendre dans le service pour retirer un dossier et le ramener complété, avec les pièces nécessaires, lors du rendez-vous convenu avec la Préfecture.

VI. PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est obligatoire en France. Vous devez être assuré dans votre pays.

Le cas échéant, l'IULCF vous aidera dans les démarches à accomplir pour souscrire à une assurance volontaire ou étudiante.

VII. RESPONSABILITÉ

L'IULCF ne saurait être tenu pour responsable des pertes, dommages ou préjudices subis par des personnes ou des biens, quelles qu'en soient les causes, à l'exception des cas où sa responsabilité est expressément prévue par la loi française.

L'IULCF ne peut en aucun cas garantir l'obtention d'un hébergement par ses soins.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. ASSIDUITÉ

➤ La présence aux cours est obligatoire. **(En cas d'absence non justifiée de 3 jours de cours durant une session mensuelle : non obtention du certificat de scolarité).**

➤ Chacun doit avoir le souci d'être ponctuel aux cours en se référant aux horaires prévus. Si vos retards sont répétés ou trop importants, l'enseignant peut prendre différentes mesures comme le refus d'entrer en classe ou la non délivrance des documents de fin de session.

2. FIN DE SESSION / VALIDATION DE SESSION

A la fin de votre (vos) session(s) à l'IULCF, il vous sera remis

- un certificat de scolarité
- un rapport pédagogique

Ces documents vous seront remis en fonction de votre assiduité et de vos résultats. Aucun certificat de scolarité pour une durée supérieure à celle effectivement passée dans notre établissement ne pourra être délivré.

3. QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

A la fin de votre séjour à l'IULCF, un questionnaire de satisfaction vous sera proposé.

4. SÉCURITÉ

En cas d'alerte, au signal de l'alarme au sein de l'ICT, vous devez laisser vos affaires de classe et sortir de la salle **en ordre** par l'escalier. Le point de ralliement est dans la cour centrale de l'Institut Catholique.

5. COMPORTEMENT ET VIE COLLECTIVE

La vie en groupe exige **une tenue personnelle correcte et propre, une bonne hygiène, la politesse et le savoir vivre.** Le respect mutuel passe aussi par le respect des lieux et des espaces communs.

6. AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

J'accepte et donne la permission d'être filmé(e), pris(e) en photo dans le cadre des actions de l'ICT. En acceptant je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie à l'ICT. Je donne l'autorisation à l'ICT de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles pour l'ICT. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée.

Date :

Signature de l'étudiant précédé de la mention "lu et approuvé"